### MAIRIE DE PUBLIER Haute-Savoie

Envoyé en préfecture le 23/12/2022 Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le

ID: 074-217402189-20221219-DE2022\_112-AR

# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à 19 heures,

le Conseil Municipal de la Commune de PUBLIER

dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Salle des Châtaigniers de Publier, sous la présidence de Monsieur Jacques GRANDCHAMP, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 12 décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : **29** Présents : 20 Votants : 29

<u>Présents</u>: Jacques GRANDCHAMP – James WALKER – Éric GAYDON – Dominique GIRAUD- Alexia LEROUYER- Pascal EYNARD-MACHET – Georges BARTHE – Sylviane DENIAU – Françoise GROBEL – Robert BARATAY – Bernadette GROBEL – Gilles TOURNIER- – Nelly DUFFOUR – Philippe DECURNINGE – Julien-Marc MEYNET – Elisabeth GIGUELAY – Brigitte PERROT – Jean-Marc DAGAND – Claude SIGWALT – Noël DUVAND.

**Absents Représentés**: Christelle GAUDET par Sylviane DENIAU - Jonathan DEBOUY par Éric GAYDON- Marie-Claude GIRARDOZ par Françoise GROBEL - Jérémy COULOMBEL par Alexia LEROUYER - Valérie MERLE-DARCOURT par Pascal EYNARD-MACHET -Valérie RAPHOZ Dominique GIRAUD- Claude ECHERNIER-MOTTET par James WALKER - Dominique COMANDONE par Jacques GRANDCHAMP - Christophe MECHOUK par Brigitte PERROT

#### **Absents:**

Secrétaire de séance : Robert BARATAY

## **OBJET**: Corrections comptables sur exercices antérieurs sans impact de résultats

#### **DÉLIBÉRATION N° 2022.112**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la note interministérielle du 12 juin 2014 relative aux corrections d'erreurs sur exercices antérieurs, Considérant qu'il convient de procéder à des corrections comptables sur exercices antérieurs, relatives à l'amortissement du bien application mobile Publier aventure,

### Après en avoir délibéré à l'Unanimité LE CONSEIL MUNICIPAL

**AUTORISE** le comptable public à passer l'écriture non-budgétaire débit compte 13917 par crédit compte 1068 pour 9 765,96 €

**DIT** que cette subvention sera ensuite sortie du bilan à l'initiative du comptable public par opération non-budgétaire débit 1317 par crédit 13917 pour 48 829,85 €

Le secrétaire de séance, Robert BARATAY Le Maire de Publier, Jacques GRANDCHAMP

Acte certifié exécutoire le : Télétransmis en Sous-Préfecture le : Notifié ou publié le :